

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 29 MARS 2021

Nombre de membres

en exercice : 35

Présents : 29

Représentés : 6

Excusé : /

Absent : /

L'an deux mille vingt et un, le vingt-neuf mars à vingt heures, le Conseil Municipal de CHILLY-MAZARIN, dûment convoqué par la Maire, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Rafika REZGUI, Maire.

PRÉSENTS : MME REZGUI, Maire, M. LACAMBRE, MME GY, M. PROPONET, MME LOYAU, M. CRUSE, MME GREMION, M. JANUS, MME RICCIARELLI, M. DELIANCOURT, MME LE PALUD, ADJOINTS ; M. SERRES, MME NAOUM-GHAZIEFF, M. HAMONIC, MMES BOUGE, MICHON, M. SOUSA, MMES YENKETRAMDOO, MORIEZ, MM. PAUDELEUX, POLICE, BOUKOUNA, DEBBI, MME HADJIAT, M. FERYN ; MM. BOUCHE, RIBEIRO-CAPITAO, MME SICSIC, M. RODRIGUES, FORMANT LA MAJORITE DES MEMBRES EN EXERCICE.

REPRÉSENTÉS :

MME MALBEC POUVOIR A MME MICHON

M. RICCARDI POUVOIR A M. PROPONET

MME CINOSI-GIRARD POUVOIR A M. RODRIGUES

M. GNADRE POUVOIR A MME SICSIC

MME LACARRIERE-FARGES POUVOIR A M. BOUCHE

MME LEANZA POUVOIR A M. RIBEIRO-CAPITAO

EXCUSÉ : /

ABSENT : /

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Madame Kenza HADJIAT ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

D212903-16

Motion pour la création d'un Pôle Culturel à rayonnement intercommunal à Chilly-Mazarin.

N° D212903-16

OBJET : MOTION POUR LA CREATION D'UN POLE CULTUREL A RAYONNEMENT INTERCOMMUNAL A CHILLY-MAZARIN.

RAPPORTEUR : RAFIKA REZGUI

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHESE

Après cinquante ans d'une vie culturelle intense portée par la deuxième MJC du département, notre ville a vu disparaître cet équipement en 2015. Elle comportait entre autres, une salle de spectacle, trois salles de danse et de nombreux espaces d'activités diverses dont un studio d'enregistrement.

1 500 adhérents fréquentaient cette structure chaque année. Un tiers d'entre eux habitait la ville, les deux autres provenaient des communes voisines du territoire de la Communauté Paris-Saclay (CPS), notamment de Longjumeau, Massy, Savigny-sur-Orge et Morangis.

Depuis la disparition de la MJC, aucun équipement ne l'a remplacée alors que les besoins d'activités sont toujours présents.

La ville de Chilly-Mazarin se trouve dans l'impossibilité de répondre favorablement aux demandes des habitants et des associations pour rétablir des cours de danse, de théâtre, d'arts plastiques...

Pourtant ces pratiques culturelles ne doivent pas disparaître.

Si des lieux de diffusion existent bien dans le nord de la Communauté d'Agglomération, ils ne sont pas suffisants.

Nous manquons cruellement de lieux pour satisfaire l'offre culturelle professionnelle (et par conséquent contenter les besoins des spectateurs), et de lieux permettant aux pratiques « amateurs » (conformes aux directives du Ministère de la culture) de se développer, voire même basiquement d'exister.

Le besoin de culture est primordial ; la situation sanitaire actuelle nous le rappelle. Il s'agit d'un enjeu social de première importance favorisant l'épanouissement personnel, participant au renforcement des liens sociaux et à l'exercice d'une citoyenneté active.

Les pratiques amateurs doivent garder toute leur place afin de compléter les offres des artistes professionnels qui se produisent à l'opéra de Massy et au théâtre de Longjumeau.

Nous souhaitons multiplier les actions culturelles communes avec les villes voisines afin de réduire les fractures territoriales que notre collectivité intercommunale connaît, qu'il s'agisse de cours d'art dramatique, de danses diverses (danse classique, moderne, danses urbaines), de musique, etc. Le brassage des publics est un atout à préserver.

Nous pensons que nos villes doivent travailler en synergie et en complémentarité dans le champ culturel au travers d'équipements à rayonnement intercommunal pour favoriser une solidarité territoriale et développer l'empreinte intercommunale en matière culturelle au-delà du territoire de l'ex-CAPS.

Dans ce sens, un tel équipement à rayonnement intercommunal ne peut pas être supporté par notre seule commune, que ce soit en termes d'investissement ou de fonctionnement. Il semble pertinent que la CPS, dans le cadre de la révision de son pacte fiscal et financier, prenne en compte ce besoin d'un nouveau centre de pratiques culturelles pour les habitants de l'est de l'agglomération afin de construire un maillage culturel territorial cohérent et équilibré.

Le Conseil Municipal, avoir entendu l'exposé de son rapporteur :

CONSIDERANT la disparition sur notre commune de nombreux équipements publics depuis les 5 dernières années : la MJC, la maison départementale des solidarités, le centre médico-psychologique, le centre d'information et d'orientation, le bureau de poste de Chilly Sud, la halle de la maison des ados, le gymnase Pierre de Coubertin,...

CONSIDERANT les risques d'un développement inégal entre le plateau de Saclay et les communes périphériques de la communauté en termes de services et d'équipements publics et la nécessité de prévenir les fractures territoriales,

CONSIDERANT le manque cruel de lieux de pratiques amateurs conformes aux directives du ministère de la culture dans cette partie du territoire de la communauté et la nécessaire dimension intercommunale d'un tel équipement,

CONSIDERANT que la culture est essentielle pour une politique de la ville cohérente participant à l'émancipation, à l'éducation populaire et à la lutte contre tous les séparatismes,

CONSIDERANT la nécessité de recréer du lien commun après la pandémie qui a vu les pratiques artistiques en forte régression,

DELIBERE

DEMANDE à la Communauté Paris-Saclay de prendre en compte ce projet qui répondra à une attente de nombreux habitants de l'Est du territoire de notre agglomération.

DEMANDE que ce projet soit inscrit au titre de la programmation pluriannuelle des investissements de la CPS.

Résultat du vote : UNANIMITE.

Fait et délibère en séance les jour, mois et an susdits.

Suivent les signatures.

Extrait certifié conforme.



Chilly-Mazarin, le 29 mars 2021

**La Maire,
Rafika REZGUI**